

# Regards

## sur Anjou

Volume 37, numéro 3 — Avril 2010

## Nominations au Comité consultatif d'urbanisme d'Anjou

À sa séance ordinaire du 2 février dernier, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution relativement à la nomination de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou.

### Les membres du CCU

Le CCU d'Anjou se compose de quatre élus, soit M<sup>me</sup> Michelle Zammit qui en assure la présidence, M. Luis Miranda qui agit à titre de vice-président, M<sup>me</sup> Andrée Hénauld et M. Gilles Beaudry. On y compte également neuf représentants des citoyens.

### Le rôle du CCU

Le CCU émet des recommandations au conseil d'arrondissement sur les décisions à prendre en matière d'urbanisme. Il s'assure que notre arrondissement se développe harmonieusement et que les projets et les dérogations mineures qui lui sont soumis respectent la qualité de l'urbanisation souhaitée pour notre territoire. Les membres du CCU étudient en profondeur tous les dossiers qui leur sont transmis afin d'offrir à la population angevine un environnement de qualité, en harmonie avec le milieu existant.

Le CCU donne son avis, par exemple, sur les modifications à apporter au règlement de zonage et sur tout plan de construction dans les secteurs soumis au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il faut voir que le règlement de zonage assure un développement harmonieux et cohérent qui tient compte de l'urbanisation existante dans un secteur donné, du type d'architecture déjà en place et de la qualité de l'implantation des projets les uns par rapport aux autres. Il complète la réglementation relative au zonage tout en laissant une place à la créativité des concepteurs.

De fait, le CCU exerce un pouvoir de recommandation déterminant pour l'urbanisation de notre territoire. Il joue aussi un rôle important à l'égard des questions de planification urbaine qui relèvent de la Ville de Montréal, mais qui touchent plus particulièrement notre arrondissement.



À l'avant-plan, de gauche à droite : M. Robert Généreux, directeur des Travaux publics et de l'Aménagement urbain et adjoint au directeur d'arrondissement d'Anjou, M<sup>me</sup> Andrée Hénauld, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et vice-président du CCU, M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement et présidente du CCU, M<sup>me</sup> Patricia Laurenzana et M. André Genty, représentants des citoyens.

À l'arrière-plan, de gauche à droite : M. André Christin, urbaniste-conseil, M. Sylvain Michaud et M. Gérard Therrien, représentants des citoyens, M<sup>me</sup> Chantal Tremblay, agente technique en urbanisme, M. Vincent Rotiroti et M. Mario Bocchicchio, représentants des citoyens, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, M. Jacques Lepage et M. Jean-Marie Saint-Gelais, représentants des citoyens.

M<sup>me</sup> Francine Beauchamps, représentante des citoyens ainsi que M. Claude Héroux, chef de la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, n'apparaissent pas sur la photo.

## Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

### PRINTEMPS HÂTIF, ARRONDISSEMENT ACTIF

Nous sommes choyés par Dame nature cette année! L'hiver est passé comme un coup de vent et le printemps a rapidement pris sa place. Alors, parlons de parcs, de soccer, de pavage et de propreté.

La revitalisation du parc Roger-Rousseau, dont les travaux ont commencé au printemps 2009, est sur le point d'être terminée. La piscine, vieille de 30 ans, a été entièrement démolie le mois dernier. Nous procédons maintenant à sa reconstruction, nous effectuons la réfection complète de la pataugeoire et nous installons de tout nouveaux jeux d'eau. Ces nouveaux équipements feront le bonheur d'une foule d'enfants et de leurs parents, puisque les jeunes familles sont de plus en plus nombreuses à emménager dans le quartier. Si tout se déroule comme prévu, ces installations seront prêtes au début de l'été. Nous annoncerons sous peu la date exacte d'ouverture.

Toujours dans le cadre du projet de revitalisation du parc Roger-Rousseau, le nouveau terrain de soccer synthétique sera prêt début mai. Ce terrain, sur lequel il sera possible de jouer deux parties en même temps, a été aménagé selon les normes de la Fédération internationale de Football Association (FIFA). Ce deuxième terrain de soccer synthétique dans l'arrondissement d'Anjou (le premier se trouvant au parc Lucie-Bruneau) permettra de répondre aux attentes des amateurs de ce sport, dont la popularité ne cesse de croître, notamment parmi nos jeunes. En effet, l'Association de soccer d'Anjou compte maintenant près de 1000 joueurs, garçons et filles de 4 à 18 ans, qui participent à la saison estivale ou au camp d'été.

Ces investissements pour revitaliser nos infrastructures de loisirs et nos parcs s'élèvent à plus de 3 M\$, payés en parts égales par le gouvernement du Québec et l'arrondissement.

### Travaux routiers

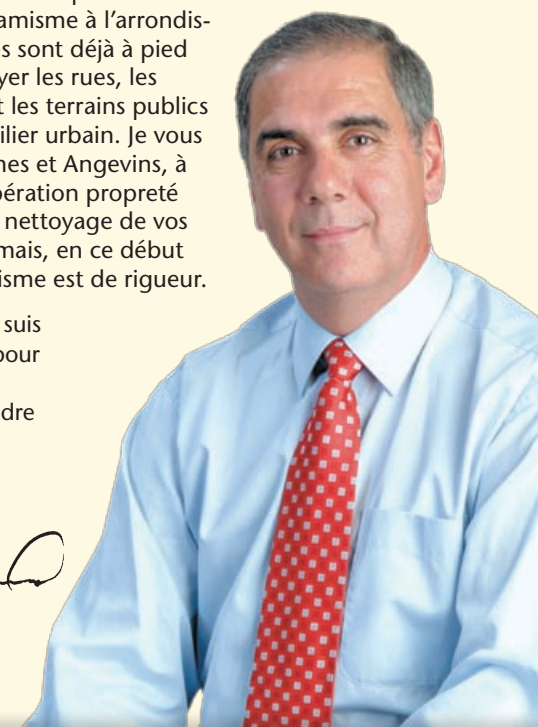
Nous allons poursuivre la reconstruction du boulevard Roi-René et commencer la réfection du boulevard Wilfrid-Pelletier. Par ailleurs, des travaux de pavage seront entrepris au cours de l'été dans le parc d'affaires d'Anjou sur une partie des rues Bombardier et du Parcours.

### Opération propreté

L'arrivée hâtive du printemps est accueillie avec énergie et dynamisme à l'arrondissement. Nos équipes sont déjà à pied d'œuvre pour nettoyer les rues, les trottoirs, les parcs et les terrains publics et entretenir le mobilier urbain. Je vous invite donc, Angevines et Angevins, à participer à cette opération propreté et à entreprendre le nettoyage de vos terrains. Plus que jamais, en ce début de printemps, le civisme est de rigueur.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le **514 493-8010**.

Luis Miranda



# Autres nominations

## Les commissions et comités d'arrondissement à l'œuvre

À la séance ordinaire du 2 mars 2010, le conseil d'arrondissement a décidé de maintenir divers comités et commissions, et d'y désigner des membres. Par ailleurs, à la séance ordinaire du 2 février dernier, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution recommandant au conseil d'agglomération de Montréal la ratification de la nomination de deux conseillers de l'arrondissement d'Anjou, soit MM. Gilles Beaudry et Paul-Yvon Perron, pour représenter le conseil d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, ainsi qu'à son conseil d'administration.

Voici les commissions et les comités dont font partie les élus. Ces commissions et ces comités ont un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'arrondissement.



### Commission des services aux citoyens

M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, assume le poste de présidente de la Commission des services aux citoyens.

#### Les membres :

M. Luis Miranda, maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou  
M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement

#### Son mandat :

Les membres de cette commission traitent de tout sujet susceptible d'améliorer les services offerts aux citoyens et leur qualité de vie. En voici quelques-uns : le recyclage, le compostage, le déchetage de documents personnels, la campagne du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec (dont le montant versé a permis l'acquisition de jeux pour les parcs), l'événement L'Heure pour la Terre...



### Commission du soutien aux organismes

M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été nommée au poste de présidente de la Commission du soutien aux organismes.

#### Les membres :

M. Luis Miranda, maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement  
M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement

#### Son mandat :

Cette commission se penche sur les demandes ponctuelles des organismes œuvrant bénévolement dans l'arrondissement. Ces demandes peuvent concerner les infrastructures (locaux, équipement, rénovation), le financement d'un projet particulier, etc. La commission est également responsable de la mise à jour de la *Politique de reconnaissance des organismes* qui permet de négocier des protocoles d'entente avec eux. Elle porte aussi un regard sur des activités de loisirs organisées par l'arrondissement.



### Centre local de développement (CLD) d'Anjou

M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, est président du conseil d'administration du CLD d'Anjou.

#### Les membres du conseil d'administration :

M. Raymond Perreault, vice-président  
M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, secrétaire  
M. Steve Foisy, administrateur  
M. François Bergeron, administrateur  
M. Enrique Rosano, administrateur  
M. Richard Roussin, administrateur  
M. Sylvain Michaud, administrateur  
M. Michel Brunet, représentant du Centre local d'emploi  
M. Martin Lapointe, adjoint de la députée d'Anjou, ministre déléguée aux Services sociaux, M<sup>me</sup> Lise Thériault

#### Son mandat :

Le CLD d'Anjou vise à stimuler et à soutenir les initiatives d'affaires des entreprises et des personnes de son territoire, afin de favoriser la croissance économique d'Anjou et d'accroître sa richesse collective. Ses services s'articulent autour des étapes d'un parcours orienté vers l'entrepreneuriat : développement d'une culture entrepreneuriale, recherche et évaluation, prédémarrage, démarrage, postdémarrage et expansion d'entreprise. Grâce à différents fonds, le CLD aide les entreprises locales. Il a enfin la responsabilité d'élaborer et de réaliser un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE).

### Comité de circulation

#### Les membres :

M. Bernard Voutinos du Service de police de la Ville de Montréal  
M. Robert Généreux, directeur des Travaux publics et de l'Aménagement urbain  
M. Claude Richer, représentant des citoyens

#### Son mandat :

Les membres de ce comité étudient toutes les questions concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains et chemins publics, la circulation des piétons et des cyclistes, la signalisation routière et le marquage de la chaussée dans l'arrondissement. De plus, le comité est responsable d'évaluer le contenu des règlements de circulation en vigueur et d'en proposer la modification lorsque nécessaire.



Le Comité de circulation et le Comité de la sécurité publique sont présidés par le conseiller d'arrondissement, M. Paul-Yvon Perron.

### Comité de la sécurité publique

#### Les membres :

M. Luis Miranda, maire d'arrondissement  
M. Jacques Rioux, directeur d'arrondissement  
M. Serge-Dany Marin, directeur du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal  
M. Rémy Gagnon, Service de sécurité incendie de Montréal  
M. André St-Georges, CLSC Mercier-Est/Anjou  
M<sup>me</sup> Ginette Rose, Opération Surveillance Anjou  
M. René Obregon, Maison de jeunes Le Chemin faisant

#### Son mandat :

Les membres de ce comité prennent en considération toutes les questions de sécurité publique, conformément à la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire* de la Ville de Montréal. Leur mandat consiste à déterminer les problématiques et les enjeux locaux, afin d'élaborer des stratégies d'intervention à court, moyen et long terme et des plans d'action en ce domaine en vue d'assurer la sécurité des citoyens.

### À noter

Le CLD d'Anjou déménagera prochainement à la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : M. Gilles Laplante, directeur général, au 514 493-5113 ou [www.cldanjou.com](http://www.cldanjou.com).

### D'autres comités à la tâche

Le Comité de la parade du père Noël a été maintenu par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 2 mars 2010. Quant au Comité de la Journée portes ouvertes, il sera créé sous peu. À suivre dans un prochain numéro.

## Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 4 mai à 19 h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. **Tous les citoyens y sont les bienvenus.**

## Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les samedis 10 et 24 avril prochains entre 9 h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!



**Samedi 10 avril**  
Luis Miranda  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville  
de Montréal



**Samedi 24 avril**  
Michelle Zammit  
Conseillère d'arrondissement,  
district Centre

## Date limite le 15 avril Abris temporaires d'automobiles et tiges de protection

La réglementation relative aux abris temporaires d'automobiles exige que les citoyens retirent leurs abris au plus tard le 15 avril.

Nous demandons à tous les citoyens de bien vouloir se conformer à cette réglementation qui, outre des raisons de sécurité, a pour objectif de redonner le plus rapidement possible à nos parterres et à nos rues leur belle apparence.

N'oubliez pas non plus de retirer d'ici le 15 avril les tiges de protection de vos aménagements paysagers en bordure de trottoir.

## Surveillez les panneaux d'interdiction de stationner



L'arrondissement d'Anjou vous rappelle que, **depuis le 15 mars**, des restrictions relatives au stationnement s'appliquent sur tout le territoire. Ces limitations ont pour but de permettre le nettoyage des rues en zones résidentielle, commerciale et industrielle ainsi que la réalisation de divers travaux comme le surfacage de la chaussée, l'émondage des arbres, les réparations à l'éclairage des rues, l'inspection des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.

Nous vous invitons donc à bien vérifier les panneaux d'interdiction de stationnement afin de ne pas gêner le travail des employés municipaux et de ne pas vous exposer à de fâcheux désagréments.

Renseignements : 311.

# Campagne de propreté 2010



## Le grand ménage commence, participez vous aussi!

Afin de permettre à tout un chacun de profiter d'un milieu exempt des débris accumulés à l'extérieur durant l'hiver, l'arrondissement et les citoyens doivent mettre l'épaulé à la roue.

### Pour l'arrondissement, le printemps signifie...

#### Côté travaux publics :

- ramassage des papiers, des feuilles mortes et des débris;
- nettoyage des espaces verts;
- nettoyage des poubelles;
- passage du balai sur 130,8 km de rues;
- entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- nettoyage de 185,1 km de trottoirs;
- préparation de 11 km de piste cyclable;
- entretien des abribus.

#### Côté parcs, immeubles et équipements :

- nettoyage des parcs;
- remise en état des équipements (jeux et chalets);
- assainissement des carrés de sable;
- enlèvement des graffitis dans les parcs.

#### Côté aménagement urbain :

- vérification du bon état de l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures;
- enlèvement des graffitis sur les édifices publics;
- aide aux résidents, aux commerçants et aux industriels dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis de la Ville de Montréal.

### Pour le citoyen, le printemps signifie...

- ramasser les feuilles mortes et les papiers sur les terrains;
- râteler le gazon;
- retourner la terre des plates-bandes;
- planter des arbres, des arbustes et des fleurs;
- respecter les horaires de collecte;
- favoriser le recyclage;
- prendre soin des parcs;
- utiliser les poubelles du domaine public.

### Participez! Notre qualité de vie en sera d'autant bonifiée.

Dame Nature pourra ensuite donner la touche finale à l'embellissement de notre territoire en conjuguant dans tous les tons de vert les pousses printanières.

## Entretien des pelouses sans pesticides

Les pesticides perturbant l'équilibre de l'environnement et comportant des risques pour la santé humaine sont interdits. Cependant, des solutions écologiques de rechange existent, notamment certains produits non toxiques permis (biopesticides, huiles minérales ou ingrédients actifs autorisés). Vous pouvez aussi et surtout limiter l'emploi de tous ces produits en gardant votre pelouse en santé.

### Quelques conseils utiles

Tondez haut, souvent, et laissez les rognures au sol. La hauteur de tonte idéale se situe autour de 7,5 cm. Seules la première coupe du printemps et la dernière tonte de l'automne doivent être plus courtes. Aiguiser également de façon régulière vos lames de tondeuse, ce qui fortifiera votre pelouse.

À partir de la fin juin, arrosez en profondeur et au besoin votre pelouse pour lui assurer une bonne croissance. Par la suite, il faut le faire plus ou moins régulièrement, selon le degré de sécheresse du sol. Évitez d'arroser en mi-journée quand il fait chaud, car jusqu'à 50 % de l'eau s'évaporerait avant de pénétrer dans le sol. Il est à noter que l'article 8 du règlement n° 1031 interdit de se servir de boyaux d'arrosage entre 8 h et 18 h.

Aérez les sols compacts pour permettre une meilleure pénétration de l'air, de l'eau et des engrais. Enfoncez un crayon de 10 à 15 cm dans votre pelouse humide. Difficile? Alors votre gazon est trop compact et a besoin d'être aéré. Pensez aussi à terreauter avec du compost. Le compost améliore la structure du sol, équilibre le pH et fournit les éléments nutritifs essentiels aux végétaux.

Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale (roches broyées). Ils contiennent les trois principaux éléments nutritifs dont la pelouse a besoin.

Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre. Réensemencez rapidement là où la pelouse est morte ou clairsemée, car les herbes indésirables, notamment l'herbe à poux, s'installent facilement sur un sol nu.

Une pelouse saine et bien entretenue réduira la prolifération des herbes indésirables. L'idéal est d'arracher ces herbes dès leur apparition, avant que le terrain n'en soit envahi.

À noter aussi qu'une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril.

La majorité de ces conseils sont tirés du *Feuilleton horticole* du Jardin botanique de Montréal. Pour en savoir plus, consultez le site Internet [ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet](http://ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet).

# Réglementation en vigueur

## Avant d'abattre un arbre

Les arbres publics et privés constituent une richesse collective pour notre arrondissement. Ils sont les véritables poumons d'Anjou et contribuent à améliorer la qualité de l'air, procurent de l'intimité et donnent du caractère à nos artères, tout en augmentant la valeur des propriétés. Alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie, ces majestueux végétaux permettent aussi d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation.

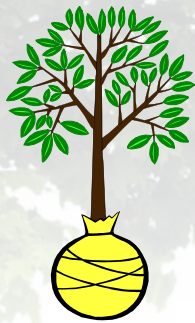
Conformément à la politique de l'arbre et au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, et afin de protéger notre patrimoine arboricole, le conseil d'arrondissement d'Anjou a amendé à sa séance ordinaire, le 4 novembre 2008, le règlement de zonage (RCA 1447-181) concernant l'abattage des arbres dans une cour avant ou dans une berge et la protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition.

### Abattage des arbres dans une cour avant ou dans une berge

Sur un terrain privé, un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre dans une cour avant, dans une berge et sur un terrain sans construction. Ce certificat est délivré uniquement pour les raisons décrites ci-dessous.

L'arbre est :

- susceptible de causer un dommage aux biens;
- mort ou atteint d'une maladie irréversible;
- une nuisance pour la croissance et le développement d'arbres voisins de plus grande valeur;
- un risque pour la sécurité publique ou pour l'exécution de travaux publics;
- situé dans l'aire d'implantation d'une nouvelle construction correspondant à
  - a) 4 m des fondations pour un bâtiment principal,
  - b) 3 m pour une piscine,
  - c) 1 m pour une voie de circulation ou une aire de stationnement,
  - d) 1 m pour une autre construction, sauf s'il s'agit d'une enseigne (ce point ne s'applique qu'à un arbre situé en cour avant).



La demande doit préciser la ou les raisons parmi celles mentionnées démontrant la nécessité de l'abattage. De plus, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage, un nouvel arbre (tronc d'au moins 5 cm de diamètre mesuré à 1,3 m du sol) doit être planté dans un délai de six mois. L'abattage de l'arbre ne peut être effectué qu'après avoir obtenu le certificat d'autorisation.

### Protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition

Lors de travaux de construction ou de démolition, le propriétaire doit veiller à la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées. Les préposés aux permis de l'arrondissement fournissent au requérant toutes les informations sur ces méthodes au moment où une demande de permis de construction ou de rénovation est faite.

Renseignements : Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 514 493-5115.

## Comment éloigner un visiteur dérangeant Mouffettes, marmottes et rats laveurs

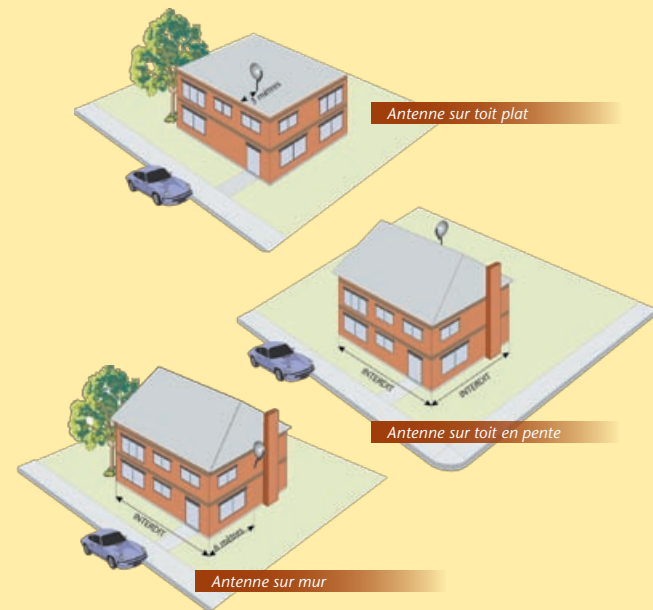
L'arrivée du printemps se manifeste notamment par le retour des mouffettes, des marmottes et des rats laveurs. Comme chacun le sait, ce sont d'abord et avant tout des animaux sauvages qui peuvent causer des problèmes. Ils construisent leurs terriers sous un cabanon ou un balcon bas et y élèvent leurs petits.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* est cependant très stricte concernant toute intervention humaine vis-à-vis de ces animaux : nul ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui endommage ses biens lorsqu'il est possible d'effaroucher cet animal ou de l'empêcher de causer des dégâts. La loi interdit également d'aider quiconque à capturer ou à mettre à mort ces animaux. Elle exige aussi qu'on recoure à tous les moyens raisonnables avant de capturer soi-même ces animaux ou de les faire capturer par une entreprise spécialisée.

Voici quelques précautions à prendre pour vous aider à les éloigner :

- évitez les amas de débris, de planches ou d'autres matériaux;
- si vous entreposez vos ordures ménagères à l'extérieur entre les enlèvements périodiques, placez-les dans un contenant hermétique;
- bloquez les accès sous votre balcon ou sous votre cabanon, en installant dans le sol un grillage d'une hauteur d'environ 40 cm (15 po).

Pour en savoir davantage, communiquez avec Faune Québec, au 1 866 248-6936 ou visitez le [www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/index.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/index.jsp).



## Tous sur la même longueur d'ondes !

L'arrondissement d'Anjou a révisé en 2006 certaines dispositions du règlement de zonage ayant trait aux antennes paraboliques, communément appelées soucoupes paraboliques. Bien que les principes soient restés semblables, certaines précisions ont été apportées en ce qui concerne les antennes installées sur les toits.

En vertu des dispositions en vigueur, les antennes paraboliques situées sur un toit plat doivent être placées à au moins trois mètres du mur avant. Quant aux antennes installées sur un toit en pente, elles ne sont permises que sur les versants qui ne font pas face à une rue.

Les dispositions concernant les antennes installées sur les murs demeurent inchangées pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales. Uniquement pour ces bâtiments, en plus d'être permises sur le toit, les antennes peuvent aussi être placées sur un mur ne faisant pas face à une voie de circulation, à plus de six mètres de distance de tout mur avant (donnant sur une rue).

Dans le cas des industries, des commerces et des habitations multifamiliales, rappelons que l'antenne n'est permise que sur le toit, si son installation respecte les conditions mentionnées précédemment.

Les modifications, en place depuis 2006, ne visent que les nouvelles installations d'antennes. Celles qui étaient installées précédemment bénéficient d'un droit acquis, si elles respectent l'ancienne réglementation.

Le règlement de zonage a été fait pour veiller à l'intégration harmonieuse des antennes dans le paysage urbain. Tous les Angevins doivent s'y conformer. Une suggestion : demander à l'entreprise installant votre antenne si elle connaît bien le règlement d'Anjou. Vous éviterez ainsi toute surprise déplaisante.

En cas de doute, ou pour être bien au fait de toutes les dispositions du règlement, composez le 514 493-5115.



## Esthétique sans frontières inc. a pris de l'expansion

Le manufacturier de produits d'épilation destinés aux esthéticiennes et aux salons d'épilation, Esthétique sans frontières inc., a procédé à l'agrandissement de ses locaux situés au 9101, rue du Parcours, dans le parc d'affaires d'Anjou. Ces travaux représentent un investissement de plus d'un million de dollars.

Même s'il reste encore des ajustements à faire, notamment sur le revêtement extérieur, le nouvel édifice est fonctionnel et dispose maintenant d'une superficie de 53 000 pi<sup>2</sup>, soit plus du double de ce dont l'entreprise disposait jusqu'à présent. La superficie va lui permettre d'encore mieux répondre aux besoins de ses clients – et ils sont nombreux, puisque Esthétique sans frontières inc. dessert les clientèles québécoise et canadienne, mais exporte aussi sur tous les continents.

L'entreprise qui a déménagé ses locaux, en 2007, à Anjou, emploie une vingtaine de personnes. L'accessibilité des grands axes routiers et les services offerts par l'arrondissement expliquent sa fidélité au parc d'affaires d'Anjou. De plus, la compagnie profite d'une subvention de la Ville de Montréal dans le cadre de son *Programme Réussir@Montréal-Industrie*, sous forme d'exemption de taxes pendant cinq ans.

« Cet agrandissement arrive à point, car les mois qui précèdent la période estivale correspondent pour nous à une intense période de vente », de souligner son président, M. Stéphane Huot.



## Annie Villeneuve

**COMPLET**

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou accueilleront en concert Annie Villeneuve, le **jeudi 29 avril prochain, à 20 h**, à l'église Jean XXIII située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Originaire du Saguenay, Annie Villeneuve est dotée d'une voix unique, d'un talent exceptionnel et d'un charisme inébranlable. Année après année, elle gravit les échelons et propulse sa carrière vers les sommets, aux côtés des plus grandes voix!

Le soir du spectacle, les portes de l'église Jean XXIII ouvriront dès 19 h 15. Les abonnés ont priorité pour le choix des sièges.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine).



**Desjardins**  
Caisse populaire d'Anjou



## Développement social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette entente couvre les années 2009, 2010 et 2011. Elle prévoit des fonds d'environ 8 M\$ pour la réalisation de projets en 2010.

Ces fonds viennent bonifier l'aide apportée aux organismes qui offrent des services essentiels aux personnes qui en ont le plus besoin. Les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui sont ainsi lancés, sont réalisés dans des zones défavorisées.

### Objectifs recherchés

Les objectifs que désire atteindre le MESS sont les suivants :

- aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité angevine et québécoise, les soutenir dans leur démarche d'intégration, notamment en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population angevine;
- offrir aux personnes les plus démunies des possibilités d'intégration économique, sociale et culturelle;
- agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et des initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturelles appropriées.

### Quatre projets pour Anjou

L'arrondissement d'Anjou a mis à la disposition des organismes une somme de 61 753 \$ qui a été répartie entre quatre projets qui lui sont exclusifs :

- horticulture jeunesse;
- les rendez-vous samedi tout;
- S-QUADE COMM;
- bien vivre pour mieux vieillir.

Ces projets sont réalisés par le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), la Maison de jeunes Le Chemin faisant, le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) et Concert-Action Haut-Anjou.

### Semaine de l'action bénévole

## L'action bénévole, vivante et durable

Sans les milliers de bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts pour soutenir les plus démunis, les banques d'alimentation, les sans-abri, mais aussi les arts, les clubs sportifs et communautaires locaux..., nos collectivités n'auraient pas le même visage humain. Chaque année, juste retour des choses, la Semaine de l'action bénévole leur rend hommage tout en faisant la promotion de leur intervention. En 2010, cette semaine se déroulera du 18 au 24 avril.

L'arrondissement d'Anjou compte de nombreux organismes et bénévoles qui améliorent notre qualité de vie en nous proposant des services très variés. Leur implication est une richesse pour notre communauté. Anjou les soutient de diverses façons, entre autres par des ateliers de formation.

Vous avez le goût de mettre vos talents à contribution et vous désirez vous impliquer, mais ne savez ni où ni comment : appelez-nous. Nous vous guiderons dans la recherche de l'organisme qui répondra le mieux à vos attentes.

Renseignements :  
Diane Chevrette, agente de développement,  
du mardi au vendredi, au 514 493-8209.



RAPPEL

## Expositions à la Galerie d'art Goncourt

Nous vous convions à découvrir les œuvres de vos concitoyennes et de vos concitoyens qui ont suivi des cours, lors des sessions d'automne 2009 et d'hiver 2010, avec : Yolaine Lefebvre, professeure d'aquarelle; Gisèle Rivard, Claude Charlebois et Jean Saucier, professeurs de peinture.

Ces œuvres donneront lieu à deux expositions, à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt :

**Du 8 avril au 2 mai** : œuvres réalisées par les élèves des cours de peinture. Vernissage en présence des élèves et des professeurs, le jeudi 8 avril, à 19 h.

**Du 5 au 26 mai** : œuvres réalisées par les élèves des cours d'aquarelle. Vernissage en présence des élèves et du professeur, le jeudi 6 mai, à 19 h.

L'entrée à ces expositions est libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Mentionnons qu'exceptionnellement les portes fermeront à 18 h les 7, 12, 14, 19, 21, 26 et 28 avril ainsi que les 4 et 5 mai. Les 8 et 29 avril, les portes fermeront de 13 h à 16 h.

## Expo-vente de bijoux de fantaisie

Les élèves de l'atelier de confection de bijoux de fantaisie des sessions automne 2009 et hiver 2010 exposeront et vendront leurs œuvres le mardi 4 mai, entre 19 h et 21 h, à la Galerie d'art Goncourt située au 7500, avenue Goncourt. Entrée libre. Venez découvrir et encourager nos artistes. Le vernissage se déroulera en présence de la professeure, Mylène Paiement, et des élèves.

Renseignements : 514 493-8200.



## Collectes itinérantes des RDD

Les prochaines collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) auront lieu, **de 9 h à 17 h**, les **samedis** :

**3 juillet** : Édifice municipal du 7171, rue Bombardier

**9 octobre** : Parc Roger-Rousseau, 7501, avenue Rondeau



Mentionnons que ces collectes s'adressent uniquement aux personnes physiques. Les entreprises, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées.

Vous pouvez conserver d'ici là ces RDD ou encore aller les porter à l'écocentre de Rivière-des-Prairies, situé au 11400, rue Léopold-Christin. Rappelons que les RDD comprennent, par exemple, les matières suivantes : restes de peinture, solvants, batteries, antigels, huiles à moteur, nettoyants, médicaments, piles, pesticides et engrais chimiques.

Enfin, n'oubliez pas que ces RDD ne doivent en aucun cas finir dans la poubelle, car ils présentent de réels dangers pour la santé et l'environnement. Nous vous remercions donc de votre vigilance à cet égard.

## Recyclez les piles

Ne jetez jamais les piles AAA à D, alcalines, rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb dans les ordures ménagères, elles contiennent des métaux lourds (cadmium et mercure) très toxiques pour l'environnement, notamment pour l'eau.

Trois possibilités pour vous en défaire :

- apportez-les lors des collectes itinérantes des RDD;
- rendez-vous à l'écocentre de Rivière-des-Prairies situé au 11400, rue Léopold-Christin;
- déposez les piles rechargeables dans les casernes de pompiers ou dans les magasins La Source et Proxim; Future Shop, Best Buy et IKEA récupèrent les piles non rechargeables.

Les matières récupérables serviront à fabriquer de l'acier inoxydable ou de nouvelles piles.



## BIBLIOTHÈQUE Jean-Corbeil

Bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Goncourt  
Succursale du Haut-Anjou, 7070, rue Jarry Est

### Nouveaux postes informatiques pour les jeunes !

À la bibliothèque Jean-Corbeil, les enfants ont maintenant leur propre parc informatique! Quatre nouveaux ordinateurs, munis de plusieurs logiciels et d'Internet, sont disponibles pour les enfants âgés de 13 ans et moins. Les nouveaux postes se trouvent dans la section jeunesse.



### Spectacle de contes

Samedi 17 avril, à 11 h  
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil  
Pour tous

La bibliothèque vous invite au spectacle de contes : *André Lemelin vous raconte!*

Le conteur narre ses histoires les unes après les autres, comme nos « conteux » d'autrefois

le faisaient, avec simplicité et générosité. Les histoires sont entrecoupées d'anecdotes et de petits airs traditionnels poussés à l'harmonica, le tout enrobé d'une touche humoristique.

### Ngabo : comment poussent les bananes ?

Samedi 1<sup>er</sup> mai, à 11 h  
Section jeunesse de la bibliothèque Jean-Corbeil  
Pour les 5 à 11 ans

La conteuse Perpétue Muramutse entraînera les enfants dans l'histoire d'un petit Québécois d'origine africaine qui décide de faire pousser des bananes grâce à un procédé secret que sa tante lui a confié. Ensuite, les enfants réaliseront un bricolage, découvriront et dégusteront différentes sortes de bananes. Dépêchez-vous d'inscrire votre enfant, le nombre de places est limité!

Inscription obligatoire au comptoir du prêt de la bibliothèque ou par téléphone : 514 493-8260.

## Comment joindre l'arrondissement d'Anjou ?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Accueil, information et orientation : **514 493-8000**

## Bulletin d'information RegARDS sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication : Aline Boulé  
Réalisation et conception graphique : Octane Stratégies  
Impression : Trahan Dugas imprimeur (TDI)  
Tirage : 22 700 exemplaires  
Distribution : Société canadienne des postes (Médiaposte)  
Site Web : ville.montreal.qc.ca/anjou  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de RegARDS sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.